# RECHERCHES

SUR LES

# INSTITUTIONS CHARITABLES

# D'AVIGNON

DEPUIS LE XIIº SIÈCLE JUSQU'A LA RÉVOLUTION

PAR

Joseph DELOYE

PRÉLIMINAIRES. — I. Sources manuscrites. — II. Sources imprimées.

# LIVRE PREMIER - HOPITAUX

HOPITAL SAINT-BÉNÉZET

I. DU FONDATEUR ET DE LA FONDATION

- 1. Les actes authentiques. Trois chartes établissent la construction du pont d'Avignon par saint Bénézet, entre 1177 et 1179. Les dépositions de témoins reçues à la fin du xue siècle, qui ont une valeur considérable, constatent la construction du pont par saint Bénézet et les voyages, la sainteté, les miracles du fondateur.
- 2. Les chroniques: Robert d'Auxerre, la chronique anonyme attribuée au chanoine de Laon, la chronique de saint Martin de Limoges, Vincent de Beauvais, la chronique de Tours, Guillaume de Nangis et Martin le Polonais confirment les dépositions des témoins.

3. La légende avignonaise : écrite vers 1270-1280 sur la pancarte de quêteur d'Avignon, rédigée vers 1230, donne un caractère dramatique et surnaturel à l'histoire du saint. — Le miracle de la pierre doit être rejeté.

4. La légende lyonnaise : se trouve dans une lettre des frères du pont de Lyon (1245 ou 1245-1250); elle précise celle d'Avignon, dont elle dérive, mentionne la fondation de l'hôpital du pont; l'attribution de la fondation du pont de la Guillotière à saint Bénézet est probable.

5. Témoignages archéologiques de la construction du pont au xu° siècle par saint Bénézet.

6. La légende de saint Bénézet au moyen âge est conservée et propagée par les offices du saint (canonisation) et par les pancartes des quêteurs.

7. Conclusions. La vie de saint Bénézet, la fondation de l'hôpital du pont.

# II. L'ADMINISTRATION DE L'ŒUVRE DU PONT ET L'HOPITAL SAINT-BÉNÉZET

1. Les frères du Pont. — Les travaux publics au moyen âge sont de véritables œuvres pies. — Au xii<sup>e</sup> siècle surtout, les ponts sont construits par des associations de travailleurs pieux et volontaires, les donats, ne se rattachant à aucun ordre constitué, les frères pontifes sont un mythe. Elles se régularisent plus tard et s'érigent souvent en prieurés. — Principales associations. — L'association d'Avignon est formée par saint Bénézet de ses compagnons et des premiers ouvriers du pont, qui vivent en communauté dès 1181. — Elle s'érige en prieuré vers 1187; elle a un cimetière et une chapelle; l'évêque nomme le prieur élu par les frères et le chapelain qui sont soumis à sa juridiction.

— Les frères de Saint-Bénézet sont les ouvriers et les administrateurs du pont. — Mais avant 1234, la ville nomme deux recteurs administrateurs de l'œuvre; le prieur garde l'administration de la communauté et de l'hôpital. Le prieuré du pont est conféré à un bénéficier non résidant (1260). Décadence. Les recteurs nomment un administrateur de l'hôpital qui est approuvé par l'évêque. Le prieur bénéficier est remplacé par le chapitre de Saint-Agricol (1321). Les frères du pont continuent à administrer l'hôpital jusqu'à la création d'un hospitalier et d'une hospitalière à gages (xve siècle).

2. L'administration municipale. - Dès le début du XIIIº siècle, l'œuvre du pont devient une œuvre municipale, que la ville administre par ses recteurs, et qu'elle soutient de ses subsides. — Avant même d'être propriétaire d'Avignon, le pape favorise l'œuvre du pont si utile pour ses États. Après 1348, il a sa part d'administration dans l'œuvre municipale. Il commande les travaux et fournit d'importants subsides. — Les recteurs de l'hôpital Saint-Bénézet traitent toutes les affaires intérieures et extérieures du pont et de l'hôpital; l'un des recteurs est trésorier payeur du pont, l'autre économe de la maison et des hôpitaux Saint-Bénézet. Études sur Jean Teissier et Pierre d'Anglade, recteurs du pont (1369-1375). — Le procureur de l'hôpital administre les revenus de l'œuvre, les centralise et les répartit entre les divers services. — Le trésorier du pont commande les travaux, paye les ouvriers de l'argent fourni par le procureur. — Les chapelains: au xuº siècle un seul nommé par l'évêque. — xiiie siècle, par le prieur, il y en a plusieurs — 1363, deux chapelains fondés par le cardinal Audouïn Aubert; l'un est souvent procureur et fait les dépenses intérieures — devient une sorte de bénéfice. — Les frères et sœurs de l'hôpital du pont continuent à former une communauté après l'annexion

à Saint-Agricol. Le frère administrateur de l'hôpital se trouve jusqu'au xvº siècle. Cérémonial de la réception d'un donat au xivº siècle. — Ils sont logés, nourris et habillés à la maison du pont. — Extinction par la création d'un hospitalier à gages au début du xvº siècle. — L'hospitalier et l'hospitalière : dès le xivº siècle, on trouve un « custos hospitalis » à gages; au xvº siècle, un hospitalier et une hospitalière qui sont souvent mari et femme. — Le notaire de l'hôpital : dès le xivº siècle, plusieurs clercs notaires attitrés résidant à l'hôpital. — Au xvº siècle, attitrés et à gages. — Le médecin : pas de médecin à gages jusqu'en 1670. — Les serviteurs de l'hôpital. — Les gardes de la tour du pont. — Les maitres du pont.

3. Bâtiments de l'hôpital Saint-Bénézet. — La maison et l'hôpital du pont. — Fondation du second hôpital de Saint-Bénézet par le cardinal Audouïn Aubert, vers 1360. — Les travaux de Jean Teissier à l'hôpital au xive siècle. — Deux hôpitaux : un pour les hommes, l'autre pour les femmes. — Destruction en 1410, reconstruction, réparations de 1606. — Chapelle de l'hôpital (1187). Nouvelle chapelle (1369). Reconstruction au xviie siècle. — Reliques. La chapelle Saint-Nicolas.

4. Les malades et la vie intérieure de l'hôpital. — Caractère de l'hospitalité. — Grand nombre de lits. — Alimentation des malades, des personnes admises à l'hôpital. — Décès. Vie intérieure. Fêtes religieuses.

# III. LES RESSOURCES DE L'HOPITAL SAINT-BÉNÉZET

1. Les aumones. — Causes de l'abondance des aumônes : l'utilité de l'œuvre du pont, les miracles de saint Bénézet. Les légendes. Les indulgences. — Perception des aumônes. Les quêteurs. Procuration des recteurs. Recommandation de l'évêque ou du pape. Réception dans les provinces. Costume. Les procurations générales. Les procurations pour un lieu déterminé. Arrentement des aumônes dans une région déterminée. Perception des aumônes à l'hôpital : les troncs dans les églises, dans les ateliers, sur le pont. Ces aumônes les jours de fêtes. Les lettres d'indulgences. — Nature des aumônes : Les dons en nature, argent, terres, droits. Les legs testamentaires, leur nombre, leur importance.

2. Les subsides des puissances intéressées. — Les comtes des xII et XIII<sup>e</sup> siècles : privilèges et franchises. Subsides de la papauté : le pape fait exécuter à ses frais des travaux du pont. Subsides des rois de France : subsides en argent et abandons de péages. Franchises. Subsides de la ville : paye toutes les réparations à

défaut des fonds de l'œuvre.

3. Les péages. — Péage du pont : les propriétaires primitifs. — Le péage du pont au xu° siècle. Le pont d'Avignon. Achats des droits du pont par les frères du pont (1187-1216). Perception du péage du pont par les frères du pont. Établissement des bacs, débats avec les officiers royaux de Villeneuve. Le port royal. Tarifs. Suppression du péage du pont (1481). — Péage du sel : origines. — Règlements pour le péage du sel. — Cos-

seigneurs. — Perception de la part de l'hôpital.

4. Les prieurés annexés. — Prieuré de N.-D. de Rognonas. Donation de l'évêque d'Avignon (1213). — Le port de Rognonas; règlements et tarifs; perceptions. — Prieuré de Montfavet: fondation et dotation du prieuré de N.-D. de Bon-Repos par le cardinal Bertrand de Montfavet (1334-1344); les prieurs commendataires; l'annexion (1446-1452); la pension de Gaucher II, évêque de Gap; les desservants de l'église de Montfavet au nom de l'hôpital. Revenus du prieuré. — Hôpitaux annexés en 1459: hôpital de Sade. Hôpital du Saint-Esprit.

5. Fortune et budget. — Maisons à Avignon; terres; mode de tenure; budget de l'hôpital à diverses époques.

### IV. LA CONSTRUCTION DU PONT SAINT-BÉNÉZET

La construction de saint Bénézet. — Les ouvriers. — Le pont était-il terminé en 1186? — Le pont pendant le siège d'Avignon (1226). — Ruptures incessantes au début du xiv<sup>e</sup> siècle. — Construction de la tour du pont du côté d'Avignon. Le pont de bois. La théorie de la reconstruction du pont au xiv<sup>e</sup> siècle. — La chapelle Saint-Nicolas et ses modifications. Les constructions des papes. Le pont pendant la guerre des Catalans. Réparations au xv<sup>e</sup> siècle; mode de construction, détail des travaux. Les matériaux. Fréquents désastres. Abandon du pont à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle.

### V. LA JURIDICTION DU PONT SAINT-BÉNÉZET

Le pont d'Avignon, reliant deux États différents, devait donner lieu à des conflits de juridiction. Le roi établit sa souveraineté à la tête du pont à Villeneuve par le pariage de 1292 avec l'abbé de Saint-André et la construction de la tour du pont (1292-1303), malgré les protestations du comte de Provence. Les officiers de la tour affirment la juridiction royale sur le pont et le lit du Rhône en établissant un port royal, lorsque le pont est rompu; démélés à ce sujet (1311-1334). — Continuation des vexations malgré les ordonnances royales, dont il n'est tenu aucun compte. On pourrait croire que le roi encourageait en secret ce qu'il blâmait publiquement. Les droits du roi s'acquéraient par cette possession prolongée. Causes du calme relatif pendant le xive siècle. Procès sur les îles du Rhône. Le pape a besoin de l'autorisation du roi pour élever la tour de la tête du pont du

côté d'Avignon. — Le roi établit solennellement ses droits sur tout le pont et le lit du Rhône par la donation qu'il fait au pape de sa propriété sur le pont jusqu'à la chapelle Saint-Nicolas (1368). — Souveraineté du roi sur le Rhône pendant les guerres du schisme à Avignon et en Provence. Etablissement d'un port et des panonceaux royaux sur la rive pontificale. Les sujets du pape sont déclarés par le sénéchal de Beaucaire ennemis du roi et en guerre ouverte avec lui (1431). Brigandages de la garnison de la tour. Les commissaires du pape et de Charles VII prononcent une sentence provisoire : le port d'Avignon appartient à l'hôpital Saint-Bénézet, celui de Villeneuve au roi. La sentence définitive n'est pas rendue par le roi, car tous les torts sont de son côté. — Reprise des hostilités. — Procès pour le péage du sel. Perception du péage à Villeneuve, mise aux enchères par le roi. — Procès de la pallière du Rhône (1471-1491). Procès du moulin de Bertrand de Béarn. Procès des degrés du pont. — Procès du Rhône en 1499 : le procès établit les droits du pape; aussi le roi fit-il différer la sentence qui aurait condamné ses prétentions. Intervention du cardinal d'Ossat au xviº siècle. Prétentions du roi sur Avignon et le comtat; mémoires à ce sujet. Projet de détournement de la navigation du Rhône vers Villeneuve (1696). Procès des îles entre le Languedoc et la Provence (1724). Sentence définitive attribuant au roi tout le lit du Rhône (1726).

#### VI. L'HOPITAL SAINT-BÉNÉZET AUX SCROFULEUX

1. Les consuls d'Avignon réunissent les scrofuleux dans l'ancien hôpital du pont et obtiennent l'annexion de l'hôpital Saint-Lazare et de l'hôpital N.-D. de Champfleury (1678).

2. Administration municipale, recteurs, bureaux,

archives. Le soin des malades est confié à deux servantes à gages dont l'une est la *mère* ou *gouvernante* de l'hôpital. Un hospitalier reçoit encore les pèlerins. Service médical. Aumônier.

- 3. Les malades : tous les scrofuleux de la ville sont réunis à Saint-Bénézet. Nourriture des malades. Habillement.
- 4. Les bâtiments de l'hôpital : agrandissements et reconstruction. La façade (1745); la chapelle, indulgences, jubilés, ornementation, reliques.
- 5. Les revenus de l'hôpital des scrofuleux sont ceux de l'ancien hôpital, de l'hôpital Saint-Lazare, de l'hôpital de Champfleury. Legs testamentaires. Budget de l'hôpital des scrofuleux.

HÔPITAUX ANNEXÉS A L'HÔPITAL SAINT-BÉNÉZET EN 1459.

Hopital du Saint-Esprit (Elemosima sudariorum). Il ne dépend ni de l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier, ni de l'aumône du Saint-Esprit d'Avignon. — Sa fondation, qui remonte au moins au xiv<sup>e</sup> siècle, est due à une confrèrie. — Des hôpitaux de confrérie.

Hôpital de N. D. la Blanche, dit de Sade. — Fondé en 1345 par Paul de Sade : 20 lits. Il reste administré par la famille de Sade jusqu'à son annexion à Saint-Bénézet. Un clerc chapelain avait soin des pauvres et acquittait les fondations. — Devenu un bénéfice.

#### HOPITAL SAINTE-MARTHE

1. Fondation. — Bernard de Rascas et Louise-Mariette de Pierregrosse, fondateurs (1345). Construction de l'église de la Trinité, de l'hôpital Sainte-Marthe et du couvent. Etablissement des frères de la Trinité et de la Rédemption des captifs. Les trinitaires ont l'administra-

tion spirituelle de l'hôpital et une part dans l'administration temporelle. Le temporel est confié à deux recteurs

municipaux contrôlés par l'évêque.

2. Les Trinitaires. Administration spirituelle de l'hôpital. — Les Trinitaires avaient une maison à Avignon
avant 1345. — De l'hospitalité pratiquée par les frères
de la Trinité. — Annexion des frères de la Merci ou de
la Rédemption des captifs d'Avignon (1481). — Conflits
avec les recteurs; les frères se démettent de l'administration temporelle (1551). — Scandales au couvent des
Trinitaires. — Dès le xviº siècle, on leur adjoint deux
chapelains pour le service des malades. Les débats continuent jusqu'à la Révolution.

3. Administration municipale. — L'hôpital est dirigé par deux recteurs municipaux sous le contrôle de l'évêque; il est en fait un hôpital municipal et le conseil de ville intervient même directement dans toutes les parties de l'administration. Le procureur-économe, le secrétaire, le trésorier, les servantes des pauvres; six à gages habillées comme des religieuses (1552). Les religieuses hospitalières de Saint-Joseph (1670); règlements, construction de leur couvent. — Service médical, — service d'accouchement, — nourrices, — confréries pour

le soulagement des malades.

4. Les malades. — Le mobilier de l'hôpital est très considérable, et cependant, jusqu'au xvii siècle, on met deux malades dans un même lit. — Lits des confréries. L'alimentation des malades; fondations à ce sujet. Les malades admis à l'hôpital : les étrangers, les pensionnaires payants, les soldats, les pestiférés, les vénériens (xve siècle), les incurables, les enfants, les convalescents. Entrée du malade à l'hôpital. Travaux des malades, costume, prières. Cent malades au xve siècle, deux cents au xviie, deux cent quarante à la Révolution. Période révolutionnaire : documents.

- 5. Bâtiments de l'hôpital: Les constructions de Bernard de Rascas (1354). L'état au xvi<sup>e</sup> siècle. Les constructions du xvii<sup>e</sup> siècle. Reconstruction au xviii<sup>e</sup> siècle, façade.
- 6. La fortune de l'hôpital: Les sources de cette fortune sont: la dotation du fondateur, les subsides de la ville, des papes et des vice-légats, les quêtes, les indulgences, le produit des amendes, les donations et les legs testamentaires, les établissements annexés. Elle consiste surtout en terres, capitaux, canaux d'arrosage et moulins.

### HOPITAL DE N.-D. DE NAZARETH DIT DE RANCUREL

Fondation de la famille Rancurel? — Remonte au moins au xiii° siècle. Il dépendait d'abord du très ancien hôpital Saint-Géniès; il fut conservé et reconstruit en 1459, et confié à deux recteurs municipaux, il est désaffecté à la fin du xviº siècle. En 1459, on y annexe : 1. L'hôpital Saint-Jacques aux Trois Pilats. Très ancien hôpital pour les pèlerins de Saint-Jacques, situé sur une grande route près et à l'intérieur de l'enceinte romane. — 2. L'hôpital d'Espagne. Peut-être fondation d'un Espagnol pour des nationaux, se trouve au xivº siècle. — 3. L'hôpital Saint-Nicolas. Désaffecté et ruiné au xvº siècle, se trouve au xivº siècle.

HOPITAL SAINT-JACQUES DES PÈLERINS AU PORTAIL MATHERON. — HOPITAL DES LOMBARDS A LA PORTE SAINT-MICHEL.

Tenus par la confrérie des marchands florentins, plus tard de N.-D. la Majour. Les Florentins à Avignon aux XIII° et XIV° siècles. Statuts de la confrérie. Avant 1298 elle fonde l'hôpital des Lombards à la porte

Saint-Michel pour recevoir les pèlerins italiens; après 1459, la ville lui fournit des subsides et intervient dans son administration. Désaffecté en 1580. — Vers 1433, transfert de la confrérie des Florentins aux Augustins; elle remplace la confrérie de N.-D. la Majour et administre son hôpital Saint-Jacques. — Réception des pèlerins. — En 1459 y furent annexés:

1. L'hôpital de la Trinité à la Porte-Évêque. Fondation des Alberti, xive siècle, dirigé par un recteur marié; délabré au xve siècle. — 2. L'hôpital Saint-Martial, fondé en 1388 par Pierre du Cros, cardinal, et réservé aux pauvres de Limoges; dirigé par le recteur du collège fondé aussi par le cardinal. Legs des car-

dinaux.

### HOPITAL DE N.-D. DE FENOUILLET. — FRÈRES DE LA PÉNITENCE DE JÉSUS-CHRIST.

Dès le xiil siècle est dirigé par les frères de la Pénitence de Jésus-Christ. — Note sur cet ordre très peu connu. L'ancien hôpital des frères de Fenouillet est desservi en 1323 par un chapelain. La maison a titre de prieuré. Il fut réuni en 1459 à l'hôpital Saint-Jacques; il dépendit ensuite de l'hôpital Saint-Lazare.

# HOPITAL DE N.-D. DE SALVATION (HOSPITALE PETITUM).

Sis près de N.-D. de Fenouillet dont il dépendait; — mais il en est distinct. — Hospitale B. M. de Consolatione; il remonte au moins au xiii siècle. Il est dirigé après 1323 par le chapelain de Fenouillet.

### HOPITAL SAINT LAZARE DES LEPREUX

En dehors de la ville. Privilège d'Urbain III (1186), de l'archevêque d'Arles (1163-1183). Donation par l'em-

pereur des impositions sur les Juifs. Communauté indépendante desservie par un prêtre séculier; n'appartient pas à l'ordre de Saint-Lazare. Erigé en prieuré séculier. Interdiction aux lépreux d'entrer dans la ville. Subsides de la ville. Il devient un hôpital municipal (xv° siècle). — Recteur protecteur nommé par la ville. Administré par le chapelain. Majoral. Vie intérieure de l'hôpital. Procédures pour la séparation d'un lépreux de la « communauté des sains ».

# HOPITAL N.-D. DE CHAMPFLEURY DES PESTIFÉRÉS

La peste de 1348 à Avignon. — Fondation par Clément VI de la chapelle du cimetière et du refuge de N.-D. de Champfleury pour les pestiférés. La peste en permanence à Avignon au xv° siècle. Mesures sanitaires prises par la ville. Les pestiférés sont portés à Sainte-Marthe, à cause de l'insuffisance de Champfleury. Construction par la ville d'un grand hôpital des pestiférés à Champfleury (1527). Administration directement municipale. Revenus surabondants en temps ordinaire. Peste de 1721. Reconstruction en 1723.

### HOPITAL SAINT ANTOINE DES ARDENTS

L'ordre hospitalier de Saint-Antoine de Viennois à Avignon (1210). — Aymard de Montagny (1275). Les quêtes des frères de Saint-Antoine. — Les Ardents au xvii<sup>e</sup> siècle, asile de vieillards. — Alain Chartier à Saint-Antoine, son tombeau.

## HOSPITALIERS DE SAINT-JEAN-DE-JÉRUSALEM ET TEMPLIERS

Aucune mention d'hospitalité. Templiers (1160-1165). — Saint-Jean (1190?). — La suppression des templiers à Avignon.

### HOPITAL N.-D. DU PONT-FRACT

Situé sur une voie romaine, à l'extérieur et à l'entrée de la ville. — Fondation très reculée; en plein exercice au xii siècle. — Prieuré. — Comptes d'administration de Guillaume Coc (1197-1219). — Frères et sœurs donnats. — Les bâtiments au xii siècle. — Fortune considérable. — Indulgences de Clément VI pour N.-D. du Pont-Fract. — Le cimetière des pauvres. — La chapelle de Saint-Michel (1347). — Le chapelain a soin de l'hôpital. — Orphelinat de Jujon (1374).

### HOPITAL DURAND D'HUGUES

Fondé sans doute par la famille d'Hugues; — gouverné par une femme (1203), avec des frères et des sœurs semblables à ceux du Pont-Fract. — Remonte au xII° siècle, désaffecté au XIII°.

#### HOPITAL DU FRÈRE MATHIEU

Aussi de fondation particulière; existe en 1295.

#### HOPITAL SAINTE-MADELEINE

Remonte au XIII<sup>e</sup> siècle. — Transformé en paroisse, 1318. — Les cardinaux y vont soigner les pauvres. — Désaffecté au xv<sup>e</sup> siècle.

#### HOPITAUX DU PORTAIL-MATHERON

Hôpital de la charité pour les hommes, hôpital des femmes, existent au début du xive siècle. — Réunis en 1372 aux orphelins de Jujon; on y reçoit les malades jusqu'en 1459.

#### HOPITAL SAINT-GEORGES DES VEUVES

Affecté aux pauvres veuves. — Chapelle. — Désaffecté (1469). — Assistance des veuves.

Hôpital Saint-Antoine des Courtisans; hôpital Saint-Jacques; hôpital Sainte-Claire; hôpital de la Trinité du cardinal de Toulouse; hôpital de la Trinité, paroisse Saint-Étienne; hôpital d'Hugues Gufran; tous du xive siècle.

# LIVRE SECOND

### AUMONES ET CONFRÉRIES CHARITABLES

### I. AUMONES DE CORPORATIONS OU DE CONFRÉRIES

Aumône de la Petite Fusterie. — La puissante corporation des fustiers, statuts du xiiiº siècle, l'oratoire de N. D. de la Fusterie. — La corporation devient une confrérie d'abord composée uniquement de fustiers, puis des habitants du quartier. — Distribution d'aumônes à certains jours. — Autres œuvres de charité. — Elle sert d'intermédiaire entre la charité privée et les pauvres; au début surtout, association de secours mutuels.

Aumône du Cancel ou du Marché aux cuirs. — Établie au XIII° siècle par la corporation des marchands de cuirs; puis, confrérie composée de tous les chefs de famille du quartier, dès le xv° siècle. — Distributions d'aumônes aux pauvres parqués dans la rue avec des barrières ou cancels.

Aumône des drapiers, — Trois corporations : les marchands drapiers, confrérie du Saint-Esprit ; — les tailleurs (giponiers), confrérie de Saint-Georges, statuts de 1331; associations de prières et de secours mutuels,

- Les tisseurs de drap, arrivée des tisseurs de Per-

pignan (1493).

Aumône des notaires. — Les notaires d'Avignon forment deux corporations et deux confréries : l'aumône des notaires de Saint-Pierre. L'aumône des notaires de l'Official.

Confrérie des marchands florentins. — Établit deux hôpitaux : l'hôpital Saint-Michel, l'hôpital Saint-Jacques

pour les pèlerins.

Aumônes des savetiers, des portefaix, des changeurs, des pelletiers, des maçons, des merciers, de la chanvrerie, de la courreterie, toutes du xiv° siècle. — Autres confréries de métiers: confréries des veloutiers, des passementiers, des cochers, des bateliers et ribeyriers, des cordonniers, des jardiniers, des orfèvres, des boulangers, des chirurgiens, des taffetassiers; leur maison de réunion est appelée le petit Hôtel de Ville.

Aumône de la confrérie du Saint-Esprit. — Constituée en 1341 par des cultivateurs et artisans des deux sexes; statuts: le confrère pauvre ou malade est secouru par la confrérie, chaque confrère nourrit plusieurs pauvres sur les biens de la confrérie. Banquets, scandales.

Confrérie du Saint-Esprit en l'église de Bernard de Rascas. — 1356. Tous les statuts de ces confréries dérivent d'un même type : association religieuse et de secours mutuels.

Confrérie de Saint-Michel ou des âmes du purgatoire.

— Association religieuse et de secours mutuels dans la chapelle Saint-Michel (1380).

Confrérie du Corpus Christi. - Dans la chapelle de

Sainte-Anne sur la roche des Doms.

Confrérie de la Majour. — Établie au xiv<sup>e</sup> siècle par des cardinaux, des nobles, des riches bourgeois, dirige l'hôpital Saint-Jacques des pèlerins.

Confrérie de Saint-Antoine. - Établie au xvie siècle

dans l'église de cet ordre. — Association religieuse et charitable.

Confrérie de N.-D. de Lorette. — Établie au xviº siècle; elle institue le Mont-de-Piété d'Avignon, en 1609.

Autres aumônes de confréries au xv° siècle. — Aumônes de Saint Sébastien, — de Sainte-Agnès, — de l'Annonciation, — de Saint-Jean des Florentins, — de Saint-Jacques, — des onze mille Vierges.

Confréries de pénitents. — Associations religieuses pour le maintien de la foi. Associations de secours mutuels, réunissant toutes les classes de la société. Associations charitables. — Pénitents gris (1226), pénitents noirs (1486), pénitents blancs (1527), pénitents bleus (1547), pénitents noirs de la Miséricorde (1590); prisonniers et aliénés; — pénitents violets (1682), pénitents rouges (1770). Influence de la charité italienne.

Aumône de la commune des Juifs d'Avignon. — Excellente organisation de l'assistance publique dans la communauté juive.

Part des aumônes de corporations et de confréries dans le soulagement de la misère publique.

# II. AUMONES DE FONDATION PARTICULIÈRE

Aumône de l'Épicerie et de la Ferraterie. — Fondée en 1258 par Bertrand de Saint-Laurent. — Devient une aumône de quartier; — intermédiaire entre la charité privée et les pauvres; caractère principal de ces institutions.

Aumône de la rue de la Croix. — Fondée en 1382 par Antoine Peyret dans la rue de la Croix, instituée comme aumône de quartier.

Aumône de Jean Teissier. — Aumône de Sainte-Anne. — Aumône du parquet de l'archevêché (1751).

Aumône de la congrégation de N.-D. des Pauvres. — Fondée en 1712 par Mgr Salviati. — Les pauvres des deux sexes sont réunis en deux congrégations, où ils

recoivent l'aumône et l'instruction religieuse.

Aumône des pauvres prêtres. — Fondation particulière, avant 1218, pour la réception et l'entretien des prêtres pauvres, malades ou pèlerins. — Unie en 1469 à l'aumône de l'Épicerie, qui continue à secourir les prêtres.

## III. AUMONES DE FONDATION ECCLÉSIASTIQUE

Maison de Trouillas. Aumônerie de l'évêché. — La maison de Trouillas, qui a des procureurs et des revenus spéciaux, est l'aumônerie du chapitre de N. D. des Doms. — Aumône de l'évêché au xiv° siècle.

L'aumônerie apostolique. — Secours distribués par l'aumônerie apostolique au xiv° siècle. — Soulagements que la présence de la cour romaine apporte à la misère

publique dans Avignon.

Aumône de la Pignotte. — Etablie par Clément VI (1347); on y fait des distributions de pains en forme de tiare (pignotta). Domus liberationis. Humbert II, dauphin de Viennois, l'institue son héritière universelle. — Elle est dirigée par un officier du pape.

Aumônes paroissiales de Saint-Symphorien et de

Sainte-Marie-Madeleine.

# IV. AUMONES DE FONDATION MUNICIPALE

La ville pourvoit à toutes les misères avec une admirable sollicitude.

Service de santé. — Commission municipale parfaitement organisée dès le xv° siècle pour veiller sur la santé publique. Députés paroissiaux des pauvres. — Admirable système d'assistance paroissiale, institué par la ville pour les secours à domicile (xviº siècle).

L'aumône générale et la séquestration des pauvres. — Développement de la mendicité à Avignon, sans doute à cause des innombrables secours que le pauvre y recevait. — Question de la séquestration des pauvres. — Ce mouvement a lieu en même temps à Rome et à Avignon d'après les instructions des papes, et précède les mouvements analogues dans les autres pays. — En 1556, on décide à Avignon d'enfermer les pauvres et de les nourrir moyennant une contribution volontaire des habitants; les bâtiments de l'aumône sont parfaitement disposés pour le soin des pauvres. Les recteurs; la commission administrative dirigée par le vice-légat. — Séquestration générale en 1694. — État de l'aumône; 900 pensionnaires. — Travail des pauvres.

# LIVRE TROISIÈME

ŒUVRES DIVERSES DE CHARITÉ

# I. ŒUVRES MORALES (PRÉSERVATION ET CONVERSION)

Repenties de N.-D. des Miracles. — Cette maison a pour but d'offrir un asile aux femmes de mauvaise vie. — Son nom vient de l'église voisine de N.-D. des Miracles; origines de cette église. — La maison des repenties existe dès le début du xiv<sup>e</sup> siècle et à titre de couvent. — Bienfaits de Grégoire XI; il lui donne des statuts. — Les repenties ne professent aucune règle, mais vivent en communauté sous la direction d'une gouvernante; une prieure, une infirmière, une sous-prieure et vingt-neuf sœurs (1377). La maison dépend directe-

ment du Saint-Siège au xive siècle; au xve siècle les consuls en sont les administrateurs protecteurs, et lui fournissent des subsides. Transférée au monastère de Saint-Georges par le cardinal Georges d'Armagnac (1580). — Scission dans la communauté pour l'adoption d'une règle. — Son extinction.

Repenties de Sainte-Marie Egyptienne, à la place Pignotte. — Asile pour les repenties, établi par les dames de la ville. — Constitutions du vice-légat (1627). — Les repenties vivent en communauté volontairement sans faire aucun vœu, sous le même habit, dirigées par des « matrones », administrées par des recteurs. Réception d'une repentie; abus; les procédures « d'exploration ». — Dotation des repenties pour leur mariage. La maison est réunie par Louis XV à celle du Bon-Pasteur (1769).

OEuvre du Bon-Pasteur ou des recluses. — Fondation de M. de Chateau Blanc (1701); une partie, le Bon Pasteur, est destinée aux filles enfermées en vertu de l'autorité paternelle et aux femmes perdues repentantes; l'autre, le refuge, est réservé aux filles conda-

mnées par autorité de justice.

Religieuses de N.-D. du Refuge ou de la Victoire. — Fondées en 1634 par la fondatrice de la maison mère de Nancy pour les filles perdues ou en danger de se perdre.

Filles de N.-D. de la Garde. — Œuvre de préserva-

tion, fondée en 1646.

Orphelines. — Œuvre aussi de préservation pour les orphelines (1590), les recteurs les placent et les marient.

Communauté et congrégation de Saint-Joseph, à Saint-Eutrope. — Œuvre de préservation, fondation particulière. — Secours et instruction.

Société de Saint-Pierre de Luxembourg. — Société de la Violette. — Sociétés de patronage pour les jeunes

gens (xviiie siècle).

Maison de la Propagande. — Conservation des nouvelles converties, qui n'en sortent que pour se marier ou entrer en religion (1658).

# II. ŒUVRES INTELLECTUELLES

L'instruction gratuite est donnée à Avignon à tous les degrés.

1. Ecoles municipales et subventions de la ville aux collèges; — collèges municipaux.

2. Collèges pour les étudiants pauvres fondés par des particuliers.

3. Collèges pour les religieux de divers ordres.

4. Communautés enseignantes : Jésuites (1564); — doctrinaires (1592); écoles gratuites de filles (1703); — religieuses de Notre-Dame (1637).

### III. ŒUVRES CORPORELLES

Jujon (1366-1600). — Première 0rphelinat = depériode (1366-1372) à Saint-Symphorien : Origine du nom de Jujon. - De l'assistance des enfants en Italie et à Rome. L'asile des orphelins d'Avignon est fondé, en 1366, par Jean de Fulherio dit Yvionus. — On y reçoit les pauvres, les veuves et surtout les orphelins. - Par ses privilèges et sa sollicitude Grégoire XI peut être considéré comme un second fondateur. —Les frères de l'orphelinat; Grégoire XI leur donne une règle. -Deuxième période (1372-1380) à l'hôpital du Pont-Fract. Grégoire XI transfère les orphelins à l'hôpital du Pont-Fract; indulgences, la chapelle, le cimetière de Saint-Michel; l'orphelinat ne dépend que du pape, qui nomme des évêques protecteurs, ceux-ci ont la haute administration de l'orphelinat; l'administration intérieure appartient à un recteur procureur ou précepteur, toujours

prêtre et chapelain de Saint-Michel. Des frères et sœurs clercs ou laïcs se vouent à temps ou à perpétuité au service des orphelins. — Statuts de l'orphelinat donnés par le pape (1374). — Troisième période (1380-1393). L'orphelinat à Saint-Antoine. Annexion à Saint-Antoine à la prière de Charles VI. Les frères de Saint-Antoine reçoivent les pèlerins. — Célébrité du cimetière de Saint-Michel. — Quatrième période (1393-1471). L'orphelinat aux Célestins: L'orphelinat de Jujon est annexé au nouveau couvent des Célestins bâti dans le cimetière Saint-Michel. - Fondation des Célestins par Saint-Pierre de Luxembourg. - Le recteur est un frère perpétuel, ainsi que le procureur-économe, tous deux prêtres. — Cinquième période (1471-1600). L'orphelinat à Montmajour : l'orphelinat de Jujon est concédé par Sixte IV à l'abbaye de Montmajour pour y loger des religieux étudiant à Avignon, qui recevront les orphelins. Les religieux de Montmajour négligent le soin des orphelins, et la ville proteste contre l'annexion. Les étudiants abandonnent l'orphelinat pour habiter le collège de Dijon que vient de fonder Aymard de Maugiron (1551). La ville confie les orphelins mône (1600).

Dotation des filles pauvres. — Œuvre de charité des plus répandues au moyen âge et surtout à Avignon. Dotation des filles pauvres par la ville, — par les au-

mônes, - par testament.

Mont-de-Piété (1609). — Avignon, grâce à l'influence des papes, posséda un des premiers Monts-de-Piété de France. Les Monts-de-Piété en Italie. — Le pape le fonde en 1609 sur le modèle de celui de Rome et le confie à la confrérie de N.-D. de Lorette. — L'intérêt autorisé est 20/0. Commission de 45 membres à vie. — La question du prêt à intérêt à Avignon (1694). — La condition des soies.

Pénitents de la Miséricorde. — Asile d'aliénés. — Soin des prisonniers. De la condition des aliénés au moyen âge, à Rome (1547). — La confrérie des pénitents de la Miséricorde, florentins (1586). — Soin et soulagement des prisonniers. — Privilège de délivrer un condamné à mort. Curieux cérémonial de cette délivrance. — Etablissement de l'asile des aliénés (1681). — Construction de l'hospice (1726). Haute direction du vice-légat. — Constitution intérieure de l'asile par Paul VI en 1783. — Excellente organisation. — Période révolutionnaire.

#### CONCLUSIONS

### ÉTUDE CHRONOLOGIQUE DE LA CHARITÉ A AVIGNON

Les caractères remarquables de la charité à Avignon sont l'initiative privée, l'abondance des institutions sous l'influence de la papauté, l'introduction des œuvres italiennes et l'intervention municipale dans l'administration.

#### PIECES JUSTIFICATIVES

#### APPENDICES

I. Comptes et inventaires de mobiliers d'hôpitaux. — II. Comptes de construction du pont Saint-Bénézet. — III. Règle et cérémonial des frères trinitaires. — IV. Documents relatifs à la juridiction du pont Saint-Bénézet. — V. Statuts de confréries. — VI. Plans. Facsimilés. — Photographies.